



## **BUDGET PRIMITIF 2022**

La Rochelle, le 27 janvier 2022

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Cette note expose donc les principaux marqueurs du budget 2022 en distinguant le budget principal des budgets annexes.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **1- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 106M€. Les recettes de fonctionnement attendues sur l'année 2022 sont en hausse de 4 M€ par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique majoritairement par les recettes fiscales, et notamment la mise en œuvre de la taxe GEMAPI et la dynamique des recettes de TVA (compensation taxe d'habitation).

S'agissant des recettes fiscales, elles s'élèvent à 69 M€, soit 64% du total des recettes du budget principal. Les recettes issues de la fiscalité économique (CFE et CVAE) devraient se situer autour de 37M€, soit une légère baisse (-0.3M€) par rapport à 2021. En effet, malgré une dynamique attendue sur la CFE du fait de la revalorisation des bases d'imposition(+3%) prévue en loi de finances et de l'installation de nouvelles entreprises, une baisse de 0.5 M€ devrait être constatée sur la CVAE, conséquence de la crise sanitaire (décalage de 2 années). Du côté de la fiscalité ménages une recette de 27.3 M€ est attendue pour l'année 2022. Une indexation importante (+5%) est prévue sur la fraction de TVA reversée à l'agglomération (compensation de la taxe d'habitation). Les taux d'imposition pour 2022 (CFE, Taxes foncières) resteront inchangés.

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 16 septembre 2021, un produit de 1.5M€ est prévu sur la taxe GEMAPI. Cette somme permettra de financer une partie des 6M€ de dépenses programmées sur la compétence GEMAPI (protection des inondations et milieux aquatiques).

Sur la taxe de séjour, un montant de 3 M€ est envisagé pour l'année 2022, recette qui retrouve un niveau d'encaissement proche des années avant crise sanitaire.

Concernant les autres recettes, une diminution de la DGF à hauteur de 0.2M€ est estimée, cette dotation devrait ainsi s'élever à 17.9 M€ pour 2022, soit 18% des recettes totales. Les recettes tarifaires (piscines, conservatoires, médiathèques) sont estimées à 2.2 M€, elles seront fortement dépendantes de l'évolution de la situation sanitaire.

Hors dépenses exceptionnelles (Dépenses COVID et reversements subventions LRTZC aux partenaires), les dépenses de fonctionnement sont en évolution de 1.1M€ entre 2021 et 2022, soit +1.6%.

De façon plus détaillée, une stabilité des intérêts de la dette est prévue, ils s'élèvent à 160 K€ pour 2022. Les subventions et participations versées aux associations et partenaires s'élèvent à 20.2M€, montant en très légère baisse par rapport à 2021 (-0.2M€), notamment liée à la baisse de la contribution au SDIS.

La masse salariale, nette des remboursements divers perçus (mutualisation, mise à disposition, postes financés), évolue de 2.5%, et s'élève à 23.5 M€ pour 2022 (32% du total des dépenses). Cette augmentation est principalement liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et à la création de postes dans les secteurs en tension (3 postes à l'urbanisme par exemple), et pour faire face à des obligations réglementaires (Centres aquatiques).

Les charges à caractère général s'élèvent à 10.7M€, en hausse de 0.9M€. La hausse mécanique de certains postes (fluides, maintenance des bâtiments) explique une partie de cette évolution. L'autre partie est liée au développement de certaines compétences : agriculture périurbaine, mise en fonctionnement du démonstrateur H2, GEMAPI, ...).

Au côté de ces dépenses, une somme de 0.9 M€ est prévue dans le cadre des plans de relance face à la crise sanitaire. Ainsi, 0.6 M€ sont engagés à destination des entreprises dans le cadre du fonds de soutien aux entreprises créatrices d'emploi, ou 0.3 M€ dans le cadre du plan de relance tourisme.

Au final, grâce à une dynamique sur les recettes et une maîtrise des charges, l'autofinancement retrouvera un niveau des années avant crise sanitaire et devrait se situer autour de 19.5 M€.

## **2- SECTION D'INVESTISSEMENT**

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle maintient un haut niveau d'investissement sur l'année 2022. Hors remboursement de la dette, elle va investir 83 M€ sur l'ensemble de ses compétences, soit directement ou en accompagnant ses différents partenaires. Parmi les investissements les plus importants, il convient de citer la fin de l'opération du pôle d'échange multimodal (10.3 M€), l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la construction de logements à hauteur de 7.5 M€, la création de pistes cyclables pour 3.2M€, ou la poursuite du programme d'aide à l'accession sociale (0.6 M€). Des investissements sont également prévus dans le cadre des travaux PAPI sur Port Neuf, Yves ou Esnandes (1.8 M€), dans le domaine de la gestion des eaux pluviales urbaines (2.9 M€), ou sur la requalification de la médiathèque (2.8M€).

L'acquisition du bâtiment Chasseloup Laubat est également provisionnée sur le budget 2022 à hauteur de 7.3M.

Ces investissements seront financés à 35% par l'autofinancement et par les résultats financiers des années antérieures. Le financement complémentaire des investissements sera assuré par des recettes de FCTVA et subventions diverses, ainsi qu'un emprunt maximum de 21.5 M€, débloqué en fonction du taux de réalisation des investissements.

## BUDGETS ANNEXES

### 1- Budget annexe Eau Potable

Le budget annexe eau potable est impacté sur l'année 2022 par l'exercice de la compétence en année pleine sur l'ensemble du territoire. Pour mémoire, sur l'année 2021, une convention de gestion transitoire sur les 6 premiers mois de l'année avait été conclue avec Eau17.

Cette évolution impacte fortement les masses budgétaires du budget annexe. Ainsi, les recettes s'élèvent à 18.2 M€, dont près de 11 M€ de vente d'eau aux usagers. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2022 à 11.6 M€. Elles intègrent les dépenses nécessaires à l'exploitation du réseau d'eau potable sur le secteur eau 17 anciennement géré par la RESE, et notamment les dépenses de personnel en année pleine.

L'autofinancement dégagé s'élève à 6.6 M€, en hausse de 1.8 M€. Cette épargne, complétée par les excédents des années passées permettent de financer 12 M€ d'investissements sur l'année 2022, dont 5.2 M€ dédiés au renouvellement des réseaux d'eau. Les autres investissements concernent des travaux sur les châteaux d'eau (1.5 M€), ou des acquisitions de matériels.

Aucun emprunt n'est nécessaire sur ce budget.

### 2- Budget Assainissement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2022 à 12.6 M€, en augmentation de 2.2% par rapport à 2021 (+0.3M€). Malgré une diminution des intérêts de la dette (-83K€) suite au désendettement de ce budget (-2.4M€ prévus sur 2022), une hausse mécanique de certaines dépenses est constatée, notamment sur les fluides ou le traitement des boues. La masse salariale du budget assainissement qui pèse 5.5 M€, représentant 44% des charges totales, est stable.

Ce budget est principalement financé par la redevance assainissement (18.4 M€, montant en hausse de 1.2 M€ par rapport à 2021), et par les participations à l'assainissement collectif (2 M€). La dynamique d'évolution des recettes étant supérieure à celle des charges de fonctionnement l'autofinancement dégagé s'élève à 9.3 M€, en hausse de 0.8M€ par rapport à 2021.

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 18.7 M€ et se concentrent essentiellement sur les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et les postes de pompage (8.4M€). Des travaux sont également programmés pour le raccordement du bassin de collecte de la STEP d'Aigrefeuille à celle de Chatelaillon à hauteur de 1.3 M€.

Ils sont intégralement financés par l'autofinancement et les excédents des années antérieures. Aucun emprunt n'est nécessaire sur l'année 2022 pour équilibrer la section d'investissement, ce qui va permettre la poursuite du désendettement de ce budget fin 2022 (18 M€ d'encours de dette).

### 3- Budget Mobilité Transports

Le budget mobilité transports est essentiellement financé par le versement mobilité (25.2 M€), et par les recettes du réseau de transports (6.8 M€). Après des années 2020 et 2021 fortement impactées par la crise sanitaire, une dynamique de recettes est retrouvée sur le budget (+1M€), notamment grâce à la hausse du versement mobilité et à des recettes voyageurs qui retrouvent un niveau quasi identique à celui de 2019 (-0.2 M€). Ces recettes sont néanmoins fortement dépendantes à l'évolution de la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 36.9 M€, en hausse de 0.7 M€ par rapport à 2021, et sont principalement constituées (à hauteur de 30.4 M€) des charges liées aux opérateurs du réseau de transports : bus, vélos, bateaux, véhicules électriques. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est la conséquence de l'indexation des contrats mais également de la mise en place progressive du transports des élèves assis sur les lignes scolaires.

L'autofinancement estimé s'élèvera à 5 M€ en 2022, en hausse de 0.4 M€ par rapport à l'année 2021.

Les investissements s'élèvent à 7 M€ et concernent principalement le renouvellement de flotte de bus (2.5 M€) et le renouvellement de la billettique (1.3 M€). Aucun emprunt n'est nécessaire pour financer ces investissements, ils sont intégralement autofinancés.

#### 4- Budget Gestion des déchets

Conformément aux éléments présentés lors du débat sur les orientations budgétaires, le budget annexe gestion des déchets présente un déséquilibre à hauteur de 1.5 M€. Cette situation est essentiellement liée à l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement (+8.6% soit 2.3M€) conséquence d'une indexation importante des contrats de collecte et traitement.

L'équilibre du budget 2022 est atteint par une hausse du taux de TEOM de 2% (soit un taux qui passe de 9.13% à 9.31%), ce qui génère une recette complémentaire de 0.5M€, et par les excédents des années passées (1.3 M€).

L'autofinancement dégagé s'élève à 4.5 M€ sur 2022, en très légère baisse par rapport à 2021 (-0.1M€), mais suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements de l'exercice.

Les investissements 2022 sont prévus à hauteur de 13M€ et concernent essentiellement les travaux liés au nouveau réseau des centres de valorisation des déchets (1.3 M€), ou la fin des travaux sur l'unité de valorisation énergétique (7.4 M€).

Ces investissements sont financés par l'autofinancement, les excédents des années antérieures et une reprise sur provisions d'un montant de 2.3 M€.

#### 5- Budget Développement économique

Ce budget regroupe la gestion de l'ensemble des bâtiments économiques (pépinières, hôtels d'entreprises), ainsi que les actions de développement économique (animation des filières économiques). Les actions liées à la technopole sont isolées dans un budget annexe spécifique. Le budget de fonctionnement s'élève à 3.9 M€ en 2022 (hors autofinancement), dont 1.1 M€ pour la gestion des bâtiments économiques (pépinières et hôtels d'entreprises), et 1.3 M€ pour les actions de développement économique.

Les recettes proviennent des loyers encaissés sur les bâtiments économiques (2.1 M€) et d'une subvention d'équilibre du budget principal (2.7 M€, stable par rapport à 2021).

Les investissements programmés s'élèvent à 2.3 M€, dont 0.5 M€ de prêts et avances remboursables aux entreprises dans le cadre du dispositif Calcium, ou 1M€ de travaux de réhabilitations de bâtiments économiques.

Ces investissements sont financés par l'autofinancement et l'excédent de l'année 2021.

#### 6- Budget Technopole

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la régie à autonomie financière technopole. Il s'élève à 711 K€, dont 400 K€ de dépenses de personnel. Les autres dépenses concernent les actions de communication, de prospection ou de formation en lien avec la technopole.

Le financement de ce budget annexe est assuré par une subvention du budget principal de 0.3 M€ et des subventions en provenance de la Région et du FEDER.

#### 7- Budget Zones d'activités économiques

Des acquisitions foncières et travaux à hauteur de 2.7 M€ sont prévus dans les zones d'activités économiques. Les principales opérations concernent la poursuite de l'aménagement du Parc Bas Carbonne Atlantech (1M€), l'aménagement des zones d'activités de l'Aubreçay à Saint Xandre (0.2 M€), ou la zone d'activités de Sainte Soulle (0.3M€). Ces travaux sont financés par la vente des terrains déjà aménagés (3.3 M€ prévus sur 2022).

## 8- Budgets annexes de l'Office de Tourisme Communautaire de Chatelaillon

La gestion de l'office de tourisme communautaire de Chatelaillon sous forme de régie à autonomie financière nécessite l'utilisation de 2 budgets annexes, l'un pour la promotion du tourisme (0.5M€) et l'autre pour la gestion des activités commerciales (billetterie, et boutique). Ces budgets sont stables par rapport à 2021.

## 9- Budget annexe projets urbains

Ce budget annexe regroupe les opérations d'aménagement urbain réalisées en régie par la Communauté d'Agglomération. Pour l'année 2022, ce budget s'élève à 3.9 M€, uniquement en investissement, et comprend les acquisitions foncières, études, et travaux relatives au projet urbain Joffre / Romsay. Ce budget s'équilibre sur l'année par un emprunt, puis dans les années à venir par des cessions foncières et la taxe d'aménagement.